

L'ECHO DU RPE

*Communauté de communes
des Vosges du sud*

RELAIS PETITE ENFANCE



Mars/Avril 2022

Le RDV des bout'choux	P. 2
Dossier éducatif	P. 3 - 4
Les actus	P. 5
Espace pédagogique et ludique	P. 6
Pour les p'tits gourmands	P. 7
Petite histoire	P. 8 - 9

Communauté de communes des Vosges du sud
Benjamin ZUSSY
26 bis Grande Rue
90170 ETUEFFONT
Tél : 03 84 54 78 80
ram@ccvosgesdusud.fr

Quelques dictons du printemps pour débiter ce journal...



L'hiver nous quitte peu à peu et laisse place aux beaux jours du printemps... Un printemps qui s'annonce riche au Relais Petite Enfance avec de nombreuses animations comme d'habitude mais aussi des Portes Ouvertes programmées en Mai. Relais Petite Enfance ? Oui ! Avec la nouvelle convention du 1er janvier 2022, l'ensemble des Relais Assistants Maternels (RAM) sont renommés ainsi (RPE). Au programme de ce deuxième journal de l'année, un dossier sur l'administration des médicaments, un point sur l'inscription sur le site « monenfant.fr » et comme toujours des comptines, activités et recettes.

Très bonne lecture à toutes et tous et à bientôt au... RPE !

Sabine et Benjamin

Ateliers d'éveil

Le lundi : 9h00 - 11h00 à Giromagny
(espace la Savoureuse)
Le mardi : 9h00 - 11h00 à Etueffont
(locaux de la CCVS)
Le jeudi : 9h00 - 11h00 à Rougemont-
le-Château (site périscolaire)

Permanences téléphoniques

lundi : 8h30 - 12h et 14h - 16h45
mardi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h15
mercredi : 8h - 11h30 et 14h - 17h30
jeudi : 8h30 - 12h et 13h30 - 18h
(sur RDV après 18h)
vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h

LES RENDEZ-VOUS DES BOUT'CHOUX

ANIMATIONS MARS

LUNDI	MARDI	JEUDI
		3 9h-10h45 : Rougemont-le-Château
7 9h-11h : Giromagny	8 9h-11h : Etueffont	10 9h-10h45 : Rougemont-le-Château
14 9h-11h : Giromagny	15 9h-11h : Etueffont	17 9h-10h45 : Rougemont-le-Château
21 9h-11h : Giromagny	22 9h-11h : Etueffont	24 9h-10h45 : Rougemont-le-Château
28 9h-11h : Giromagny	29 9h-11h : Etueffont	31 9h-10h45 : Rougemont-le-Château



ANIMATIONS AVRIL

LUNDI	MARDI	JEUDI
4 9h-11h : Giromagny	5 9h-11h : Etueffont	7 9h-10h45 : Rougemont-le-Château
11 9h-11h : Giromagny	12 9h-11h : Etueffont	14 9h-10h45 : Rougemont-le-Château
18 Férié	19 9h-11h : Etueffont	21 9h-10h45 : Etueffont
25 Fermeture annuelle	26 Fermeture annuelle	28 Fermeture annuelle



L'administration des médicaments

Le décret du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant précise des éléments importants quant à la possibilité pour les assistants maternels d'administrer des médicaments aux enfants lors d'un accueil.

Ces nouvelles règles sont désormais inscrites dans le code de la santé publique.

Avant l'administration d'un médicament, l'assistant maternel devra procéder obligatoirement aux vérifications suivantes :

- 1- le médecin n'a pas expressément prescrit l'intervention d'un auxiliaire médical
- 2- le parent a expressément autorisé par écrit les soins ou traitement médicaux (l'autorisation doit être redonnée par le parent pour chaque nouveau traitement)
- 3- le médicament ou le matériel nécessaire a été fourni par le parent (les boîtes doivent être neuves non ouvertes et vous êtes ensuite responsable des conditions de conservation du matériel ou des médicaments)
- 4- l'assistant maternel réalisant les soins ou administrant les médicaments doit être en possession de l'ordonnance (ou d'une copie) prescrivant ces soins ou traitements et doit se conformer strictement à ce qui est prescrit par le médecin.
- 5- le parent ou toute personne compétente (infirmière ou puéricultrice de PMI, médecin) doit avoir préalablement expliqué à l'assistant maternel le geste qu'il lui demande de réaliser.
- 6- Avoir une maîtrise du français lu

Il vous est demandé également de tenir à jour un registre de médicaments (un par enfant).

Dans ce registre vous indiquerez à chaque fois :

- Le nom de l'enfant
- La date et l'heure d'administration du médicament ou de l'acte réalisé

L'administration de médicament ou la réalisation de soins prescrits par un médecin sont désormais clarifiées, cependant il est important de noter que cela ne constitue pas une obligation.

Si vous ne souhaitez pas administrer de médicament aux enfants que vous accueillez, cet élément doit bien évidemment être discuté lors des entretiens avec les parents et vous pouvez demander à ce que cela soit notifié dans une annexe de votre contrat de travail.

L'administration d'un médicament ou la réalisation d'un soin prescrit par ordonnance vous engage et en cas de problème de santé de l'enfant consécutif à une prise de médicament pendant l'accueil, les autorités pourront rechercher s'il y a eu une faute de votre part.

Pourraient constituer une faute le fait de :

- Ne pas avoir réuni les 6 éléments décrits précédemment
- Réaliser un geste relevant d'un auxiliaire médical ayant été expressément mentionné dans l'ordonnance (injection avec une seringue par exemple hors cadre d'un projet d'accueil individualisé PAI)
- Ne pas respecter la posologie (dosage, fréquence, modalités d'administration)
- Se tromper de médicament
- Ne pas avoir conservé le médicament dans les conditions décrites sur la notice
- Avoir utilisé le médicament au-delà de sa date limite de conservation ou date limite d'utilisation après ouverture
- Administrer de son propre chef un médicament en sa possession
- Administrer un médicament sur demande du parent sans ordonnance (un antibiotique d'une précédente prescription par exemple)

Pour rappel : en cas de doute sur la santé de l'enfant ou l'administration d'un médicament ne JAMAIS HESITER à contacter les services d'urgence du SAMU en composant le 15 depuis un téléphone fixe ou le 112 depuis un téléphone portable.

Pour consulter le décret du 30 août 2021 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043990581>

Article écrit en collaboration par Isabelle Lebeau (RAM ville de Belfort) et Charline Chapuis (Responsable du pôle agrément du Conseil Départemental du Territoire de Belfort)

REPORT DES PORTES OUVERTES



Initialement prévues au mois de Mars, les Portes Ouvertes du Relais Petite Enfance sont reportées au samedi 14 mai 2022. Au programme de cette journée, des informations sur le métier d'assistant(e) maternel(le), sur la formation professionnelle, sur la nouvelle convention collective... Plus de renseignements vous seront donnés dans le prochain journal.

ABSENCE

Je serai dans l'obligation de m'absenter à partir du lundi 14 mars. Les animations continueront à être assurées par Sabine et Claire ROBERT-LEYVAL prendra un mi-temps sur le Relais pour vous accompagner au mieux dans les démarches administratives.

Benjamin.



« MONENFANT.FR »



La nouvelle convention collective demande désormais aux assistantes maternelles de s'inscrire et renseigner leurs disponibilités sur le site de la CAF « monenfant.fr ». Pour celles qui rencontreraient des difficultés avec ces démarches, je suis à votre disposition pour le faire ensemble lors d'un rendez-vous.

Il sera également organisé à mon retour, deux temps d'accompagnement informatique en lien avec cette demande.

FLEURS DE PRINTEMPS (site Les pioupious de Chatou)



Matériel :

- une assiette en carton, de couleur de préférence (jaune, rose, vert pâle...)
- une paille verte
- au choix : des gommettes, autocollants, décors en feutrine, feutres, etc
- ciseaux, adhésif ou colle

Découper le tour de l'assiette en pétales de fleur.
L'enfant décore l'assiette selon sa créativité.

Coller la paille à l'arrière en aplatissant bien le haut de la paille, masquer avec une étiquette adhésive large.

Accompagner d'un petit message personnalisé sur la fleur si besoin (ici, pour la fête des grand-mères) et le tour est joué !!

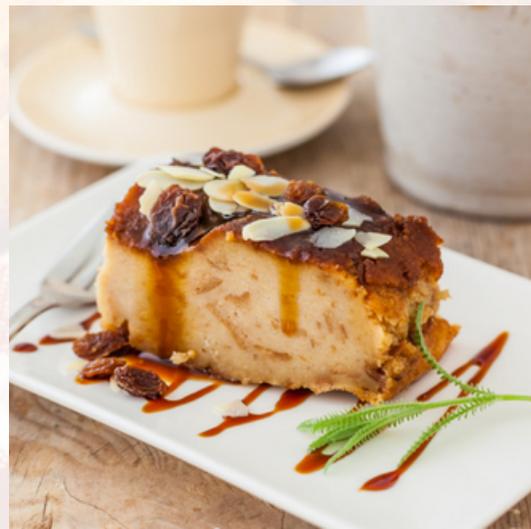
POUR LES P'TITS GOURMANDS

PUDDING AU PAIN

Le pudding est une préparation d'origine anglaise, très souvent réalisée à base de pain rassis.

Ingrédients pour 4 pers. :

- 300gr de pain rassis
- 3 œufs
- 1 sachet de sucre vanillé
- 1 c. à s. d'eau de fleur d'oranger (facultatif)
- 1L de lait
- 150 gr de raisins secs ou pépites de chocolat ou fruits
- 150gr de sucre



Préparation de la recette :

Emietter le pain rassis dans un saladier. Ajouter les raisins secs et le lait. Mélanger et laisser imbiber environ 4h.

Battre les œufs avec le sucre, le sucre vanillé et l'eau de fleur d'oranger.

Verser sur le pain rassis imbibé et bien mélanger.

Mettre la pâte dans un moule beurré et enfourner dans un four préchauffé à 180° pendant 30mn.

Le gâteau doit ressortir bien doré.

Peut se déguster tiède ou froid avec une crème anglaise ou une cuillère de crème fraîche.

LES P'TITES COMPTINES

Bonjour Monsieur Printemps

Ce matin un petit bonhomme
Visage frais comme un bonbon
Portant un bel habit vert pomme
Est arrivé dans le vallon.
C'est pour le saluer peut-être
Qu'aussitôt monsieur le Soleil
Avec tous ses rayons vermeils
A mis le nez à la fenêtre
Alors par les prés et les bois
Tous les petits enfants
Chantèrent à la fois :

Bonjour, bonjour, Monsieur Printemps
À la grand-route des nuages
Avez-vous fait un beau voyage
Et qu'apportez-vous, si content ?
« Je vous apporte le beau temps, mes enfants »
A répondu Monsieur Printemps

Alors, il fit la pirouette
Puis un salut très solennel
De la fontaine encore muette
Il brisa la prison de gel
Voyant ça, dans leur nid de mousse
Les fauvettes et les pinsons
Entonnèrent à l'unisson
Leurs chansonnettes les plus douces
Le vieux clocher tout étonné
Joyeusement s'est mis à recarillonner

Bonjour, bonjour, Monsieur Printemps
Sortez votre boîte à peinture
La terre a besoin de verdure
Et de lilas tout fleurissants
« Vous en aurez dans un instant, mes enfants »
A répondu Monsieur Printemps

Et puis, avec ses mains fluettes,
Il cueillit une branche au bois
De cette magique baguette
Il frappa sur le sol trois fois
Avec les fleurs en ribambelle
Poussèrent tous les papillons
Et dans le ciel, en tourbillons,
Arrivèrent les hirondelles
Alors, tous les petits enfants
Se mirent à genoux et dirent suppliants

Et nous, et nous, Monsieur Printemps
Des petits bambins que nous sommes
Si vous vouliez faire des hommes
Vous en auriez pour un instant
« J'aime mieux vous laisser longtemps
des enfants »
A répondu Monsieur Printemps

Une histoire à suivre

Après tout ce blanc vient le vert,
Le printemps vient après l'hiver.
Après le grand froid le soleil,
Après la neige vient le nid,
Après le noir vient le réveil,
L'histoire n'est jamais finie.
Après tout ce blanc vient le vert,
Le printemps vient après l'hiver,
Et après la pluie le beau temps.

Claude Roy

Destin@unehistoire.net



A noter dans votre agenda,
Portes Ouvertes du RPE :
Samedi 14 mai 2022
Salle de l'ESCAE - ETUEFFONT